

**AVIS n° 2009/09-02
relatif à l'habilitation de
l'École nationale supérieure d'arts et métiers
(ENSAM)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

D : Habilitation d'une nouvelle formation

- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure d'arts et métiers,
- Vu le rapport établi par Geneviève Inglebert (rapporteuse principale), Pierre Compte, Pierre Fleischmann (membres de la CTI) et Michel Troquet (expert), et présenté lors de la séance plénière du 15 septembre 2009

La CTI a adopté le présent avis :

L'ENSAM est un EPSCP de type « Grand Établissement ». Le statut actuel (1990) a fédéré au sein du même établissement les différentes implantations régionales jusque là autonomes. Les huit Centres d'études et de recherche (CER) ainsi constitués conservent cependant des responsabilités importantes et leurs spécificités.

L'ENSAM a vu son habilitation renouvelée pour 6 ans lors de la campagne d'habilitation périodique de la région parisienne (10 octobre 2006) pour le diplôme « historique ». Elle met en œuvre également des formations partenariales (novembre 2006) avec une création en travaux publics sur le CER d'Aix en Provence (11 avril 2007).

Sur le centre de Paris, est déjà en place une formation par apprentissage, spécialité « Génie industriel » en partenariat avec l'association ingénieurs 2000, appuyée sur le CFA Ingénieurs 2000.

Les habilitations actuelles datent de 2006 (formation classique) à 2008 (génie industriel).

La demande en cours concerne une nouvelle formation par apprentissage en partenariat avec l'association Ingénieurs 2000, sur la spécialité génie des procédés énergétiques. Le CFA prévu est le CFA ingénieurs 2000 géré par l'association du même nom.

Cette formation serait également ouverte à la formation continue, avec un rythme d'alternance optimisé pour permettre un partage avec les apprentis et un maintien dans l'emploi avec passage progressif aux fonctions d'ingénieur.

1/ Formation

Objectifs de formation

L'objectif est de former des ingénieurs en génie des procédés énergétiques capables de répondre aux besoins des entreprises confrontées aux multiples technologies mises en œuvre dans les ensembles industriels producteurs ou utilisateurs d'énergie : conception, exploitation, optimisation et/ou promotion de systèmes énergétiques dans un contexte économique et environnemental évolutif.

Compétences attendues

Cinq compétences spécifiques ont été retenues par le comité métier pour la formation :

- Concevoir et maîtriser la construction d'unités de production
- Exploiter une installation
- Assurer la pérennité des actifs
- Prendre en compte l'environnement à tous les stades de la vie d'une installation
- Avoir une vision prospective sur les besoins énergétiques et la concrétiser.
-

2/ Synthèse de l'évaluation

Points forts de la formation:

- Fort soutien industriel lié à une réponse précise à un besoin d'actualité
- Expérience satisfaisante dans le domaine sur une première formation par apprentissage avec les mêmes partenaires et CFA.
- Mise en commun de bonnes pratiques au sein d'Ingénieurs 2000
- Un effort remarquable pour définir la formation en termes de compétences
- Des moyens incontestablement adaptés
- Une intégration réfléchie Formation Initiale par Apprentissage/Formation Continue

Points à améliorer :

- Développement vers l'international toujours délicat pour les apprentis
- Appropriation des formations par apprentissage par l'ENSAM au même titre que sa formation traditionnelle.
- Suivi des diplômés prévu seulement à 6 mois par « Ingénieurs 2000 »
- BDE juxtaposés ENSAM / Ingénieurs 2000
- Estimation du coût traitée en coût marginal

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable à partir de la rentrée 2009** (mise en phase avec l'évaluation périodique) **pour une durée de 3 ans**, de l'habilitation de l'ENSAM à délivrer le titre de :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité «Génie énergétique» en partenariat avec Ingénieurs 2000, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

Pour la formation la CTI recommande à l'école de :

- Veiller à l'ouverture internationale des apprentis
- Veiller à une meilleure appropriation des formations par apprentissage et formation continue au sein de l'ENSAM
- Mettre en place un observatoire des métiers et un réel suivi des diplômés
- Affiner la capitalisation des ECTS et voir ce qui peut être semestrialisé.
- Veiller à adapter le niveau de recrutement aux besoins réels du marché, sans sacrifier la qualité.
- Réexaminer le schéma d'alternance qui n'apparaît pas comme optimal au niveau pédagogique

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 15 septembre 2009

Le président



Bernard REMAUD